

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 10 mai 2022

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU Mesures de limitation des usages de l'eau en Vendée

L'hiver 2021-2022 a été peu pluvieux. La pluviométrie du mois d'avril se situe dans les moyennes sur la partie Est du département, mais est déficitaire dans la partie Ouest. De plus, les températures sont élevées pour la saison.

L'état actuel de la situation en Vendée est le suivant :

- les recharges des nappes en sous-sol n'ont pas été complètes et en conséquence, la situation des eaux souterraines est fragile avec des niveaux inférieurs aux moyennes ;
- la situation des cours d'eau s'est dégradée sur certains secteurs, et les premiers seuils de limitation ont été franchis. La baisse des débits risque de s'accélérer compte tenu de l'absence de pluie comme annoncé par les prévisionnistes pour les prochains jours ;
- le stockage d'eau dans les retenues d'eau potable reste très correct, avec un taux de remplissage global de 96%.

Au vu de la situation des milieux, le préfet de la Vendée a donc décidé de placer :

- **les secteurs Autize superficielle et Vendée superficielle en vigilance**¹ (à partir du lundi 9 mai 2022 à 8h00) ;
- **le secteur Logne Boulogne, Marais Breton non réalimenté en alerte**² (à partir du jeudi 5 mai 2022 à 8h00) ;
- **le secteur Autize nappe en alerte**² (à partir du lundi 9 mai 2022 à 8h00).

Le détail des mesures est à consulter sur le site internet des services de l'État en Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr/secheresse-arretes-prefectoraux-de-restrictions-d-r306.html>

Le préfet de la Vendée invite chaque utilisateur d'eau à rester vigilant et à agir afin de maîtriser sa consommation.

1 Sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau

2 Mise en place des premières mesures de limitation

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

 Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 29, rue Delille

 www.vendee.gouv.fr -

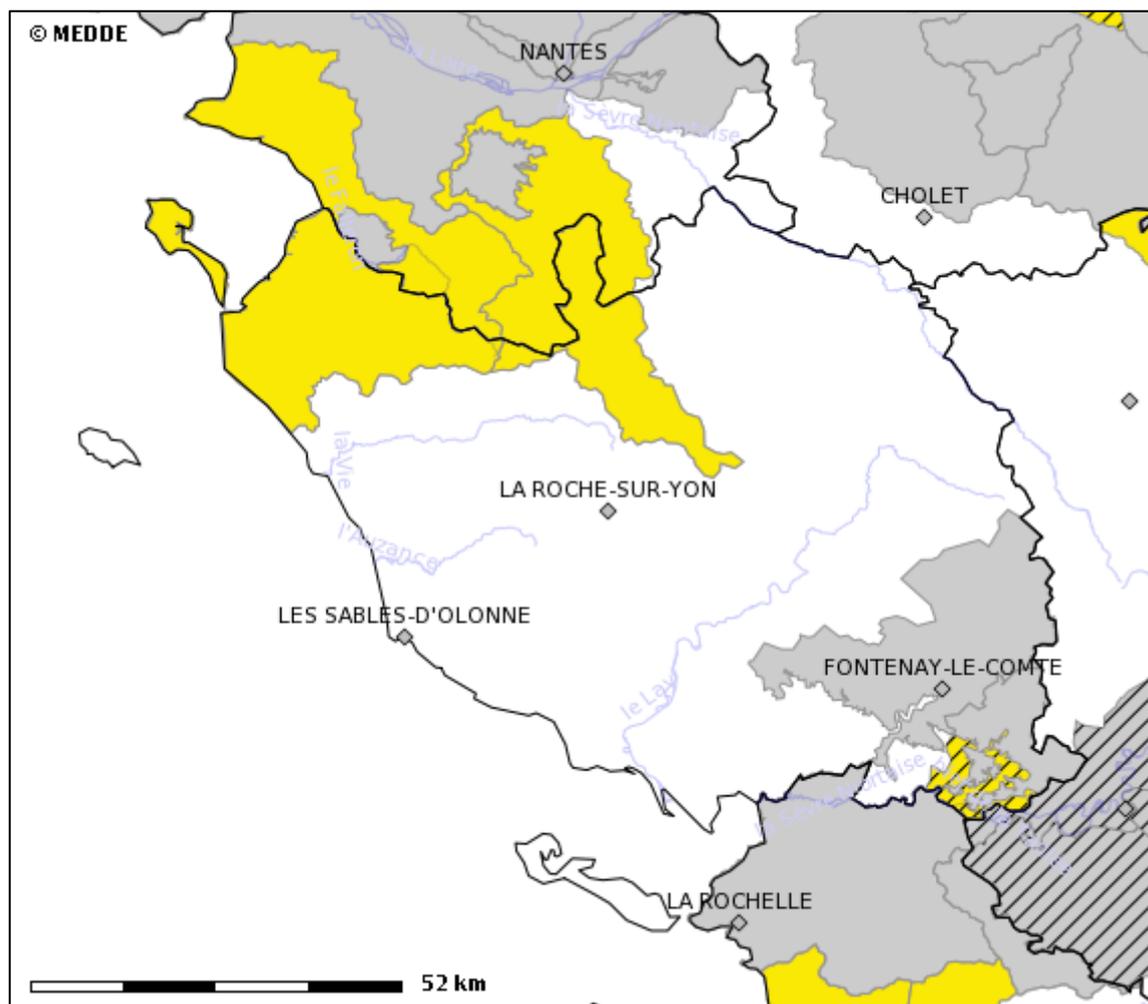
 @PrefetVendee -

 @PrefetVendee -

 [prefvendee](https://www.instagram.com/prefvendee)

85 000 La Roche-sur-Yon

Carte départementale des restrictions (Vendée) au 09/05/2022



Source Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
29, rue Delille

www.vendee.gouv.fr -

@PrefetVendee -

@PrefetVendee -

prefvendee

85 000 La Roche-sur-Yon